# Protocole COVID-19 Curling Québec

# Championnats provinciaux et événements sanctionnés

# Saison 2021-2022

*Dernière mise à jour: 28 octobre 2021*

Chers compétiteurs, entraîneurs et amateurs de curling,

La saison 2021-22 s'annonce certainement un peu différente de la normale, mais toute l'équipe de Curling Québec travaille sans relâche depuis le début de la pandémie afin de s'assurer que cette saison soit la plus « normale » possible !

Ce document a été créé dans le but de répondre à toutes les questions en lien avec la présentation de nos championnats provinciaux ainsi que de tout autre événements sanctionnés par CQ. Il ne fait aucun doute que nous devrons le modifier en cours de saison afin de suivre l'évolution des recommandations des autorités provinciales alors assurez-vous de toujours bien vérifier la date de mise à jour au début du document; la dernière version aura évidemment toujours préséance. Veuillez noter que nous travaillerons main dans la main avec les clubs hôtes donc les règles pourront être adaptées pour chaque événement en fonction des règlements en place dans chacun des clubs et dans les différentes régions le cas échéant.

Veuillez svp prendre en note que plusieurs éléments qui sont hors de notre contrôle pourraient avoir un impact important sur la présentation de certains événements. Nous recommandons donc fortement à tous les joueurs et équipes qui envisagent de participer à un événement compétitif cette année de peser soigneusement le pour et le contre afin de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier sincèrement tous les joueurs qui ont contribué à la réalisation de ce document. Nous n'aurions pas pu le faire aussi soigneusement sans leur collaboration et leurs recommandations.

Bon curling à tous ! Nous avons extrêmement hâte de vous voir sur la glace très bientôt.

| | |
|---|---|
| Alanna Routledge | Marc-André Robitaille |
| Directrice des compétitions | Directeur général |

# Informations générales pour championnats provinciaux

Veuillez noter que Curling Québec fera tout en son pouvoir pour présenter l'ensemble des championnats prévus cette saison, mais la sécurité des curleurs, des officiels, du personnel et des bénévoles sera toujours notre principale priorité. Il est important que chaque équipe soit consciente de tous les points suivants avant le début des événements :

1) Tous les joueurs, entraîneurs, officiels, bénévoles et spectateurs âgés de 12 ans et plus doivent être complètement vaccinés contre le COVID-19 pour pouvoir participer et assister aux événements sanctionnés par Curling Québec. Une preuve de vaccination officielle devra être présentée à l'arrivée.

2) Il est possible qu'un championnat soit annulé sans préavis si la santé publique refusait la tenue de l'événement ou si CQ juge que l'événement doit être annulé pour une raison valable. En un tel cas, les frais d'inscription des équipes et les frais des compétiteurs seront remboursés mais Curling Québec ne sera pas responsable des dépenses encourues pour l'hébergement, le voyage ou les journées de vacances.

3) Dans l'éventualité où les déplacements entre certaines régions ne seraient pas autorisés, les championnats seront annulés si 25 % ou plus des équipes qualifiées ne peuvent pas participer en raison de l'interdiction de déplacement.

4) Si une ou plusieurs équipes ne peuvent pas participer au championnat en raison d'une interdiction de voyager, mais que moins de 25 % des équipes qualifiées sont concernées, la présentation du championnat serait alors maintenue et les places vacantes seraient attribuées par tirage au sort parmi toutes les équipes restantes officiellement inscrites avant la date limite d'inscription fixée.

5) Au moins 50 % du nombre maximal d'équipes devant participer à un événement doivent être inscrites pour que le championnat en question ait lieu. Par exemple, un championnat provincial senior masculin peut compter un maximum de 16 équipes participantes. Pour que le championnat puisse avoir lieu, au moins 8 équipes doivent être inscrites. Cette règle ne s'applique pas aux événements dont l'inscription est ouverte, mais CQ se réserve le droit d'annuler un événement si le niveau de participation est beaucoup trop faible.

# Protocole pour championnats provinciaux

Pré-compétition:

- Tous les joueurs, entraîneurs, officiels, bénévoles et spectateurs âgés de 12 ans et plus doivent être complètement vaccinés contre le COVID-19 pour pouvoir participer et assister aux événements sanctionnés par Curling Québec. Une preuve de vaccination officielle devra être présentée à l'arrivée.
- Toutes les personnes accédant au site de compétition doivent signer un formulaire de déclaration et de renonciation. Le formulaire devra être complété par un parent et/ou tuteur légal pour les personnes n'ayant pas atteint l'âge de la majorité.
- Toute personne ayant reçu un diagnostic positif à la COVID-19 ne sera pas autorisée à accéder aux clubs à moins qu'elle n'ait été en auto-isolement pendant au moins 10 jours à partir de la date d'obtention du résultat positif, qu'elle n'ait pas eu de fièvre pendant au moins 48 heures et qu'elle n'ait pas pris aucun médicament pouvant atténuer ou faire baisser la fièvre.

Pendant le championnat :

- Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 ne sera pas autorisée à entrer sur le site de compétition avant d'avoir obtenu un résultat négatif au test de dépistage.
- Si un joueur ou un entraîneur présente des symptômes de la COVID-19 (toux, fièvre, etc.), cette personne sera temporairement retirée de la compétition jusqu'à ce qu'elle ait reçue un résultat négatif au test de dépistage. Si l'équipe a encore un minimum de 3 joueurs en bonne santé, elle peut alors continuer à concourir.
- Un joueur ou une équipe pourrait être contraint de se soumettre à un test de dépistage si l'arbitre en chef juge qu'il présente des symptômes de la COVID-19. Dans un tel cas, le ou les joueurs en question seraient temporairement retirés du championnat jusqu'à ce qu'ils aient reçu un résultat de test négatif.
- À tout moment en cours de compétition, si une équipe est dans l'impossibilité d'aligner 3 joueurs dûment inscrits pour un ou plusieurs matchs parce que certains membres sont en attente de résultats de tests, les matchs en question seront comptabilisés comme des « défaites » à la fiche officielle de la formation.
- Si une personne reçoit un diagnostic positif à la COVID-19 pendant un championnat, Curling Québec doit en être informé sur le champ. Le championnat sera immédiatement suspendu et les autorités régionales de la santé publique seront contactées. Le championnat ne reprendra qu'après avoir reçu le feu vert des autorités de la santé publique. En conséquence, l'horaire et/ou la formule de jeu pourrait être ajusté ou modifié au besoin.
- Si un événement est annulé par les autorités de santé publique, il ne sera pas reporté ou reprogrammé. Pour les événements menant à des championnats nationaux, un comité sera formé pour sélectionner l'équipe qui y représentera le Québec.
- Dans le cas où une équipe serait contrainte de se retirer d'un championnat pour une raison en lien avec la COVID-19, ou si un championnat était annulé par les autorités provinciales ou régionales, les équipes seraient remboursées au prorata (nombre de jours joués par rapport au nombre total de jours prévus pour l'événement).

# Procédures lors des championnats (sujets à changements en fonction des clubs hôtes)

**Masques / couvre-visage :** Le port du masque est obligatoire pour toute personne qui entre dans un club. Les joueurs n'ont pas besoin de porter un masque lorsqu'ils sont sur la glace. Les entraîneurs, les techniciens de la glace, les cinquièmes joueurs et les officiels qui entrent dans la zone de jeu doivent porter un masque en tout temps sauf s'ils sont assis dans une zone déterminée et que les règles de distanciation sont respectées.

**Vestiaires :** Les vestiaires seront accessibles mais le port du masque y sera obligatoire et les règles de distanciation sociale devront être respectées en tout temps.

**Capitaines :** Il est fortement recommandé que les capitaines utilisent des signaux manuels le plus souvent possible pour communiquer avec les autres membres de l'équipe afin de limiter la production de gouttelettes dans l'air.

**Lavage des mains :** Des produits désinfectants seront disponibles dans plusieurs endroits déterminés.

1) Toutes les personnes qui entrent dans le club devront se laver/désinfecter les mains.
2) Toutes les personnes qui entrent dans l'aire de jeu devront se laver/désinfecter les mains.
3) Toutes les personnes qui quittent l'aire de jeu devront se laver/désinfecter les mains.

**Désinfection des pierres :** Chaque équipe doit désigner une personne chargée de désinfecter les huit pierres de l'équipe avant et après chaque match. Des lingettes désinfectantes ou une option similaire seront offertes. La personne qui nettoie les pierres doit également se désinfecter les mains par la suite.

**Bouteille d'eau :** Les joueurs doivent apporter leur propre bouteille d'eau correctement identifiée.

**Poignées de mains :** Les poignées de main ne sont autorisées avant ou après le match. Les équipes peuvent se souhaiter un bon match verbalement ou par un geste sans contact.

**Désinfection de l'équipement de chronométrage :** Il est de la responsabilité de l'arbitre en chef de s'assurer que chaque ordinateur, clavier, souris, écran et table d'ordinateur soit désinfectés entre les parties. Des lingettes désinfectantes ou une option similaire seront disponibles.

**Responsabilités du club hôte :** Le club hôte est responsable du nettoyage de toutes les surfaces hors glace, y compris, mais sans s'y limiter, les salles de bain, les poignées de porte, les surfaces du bar, les tables, les chaises, les comptoirs et les surfaces de la cuisine. Le club hôte est responsable de fournir des stations de désinfection adéquates dans tout le club pour la durée de l'événement.

**Spectateurs :** Il n'est pas recommandé d'avoir des personnes non essentielles présentes lors des événements alors les équipes doivent limiter le nombre de personnes qui les accompagnent lors des compétitions. Le nombre maximum de spectateurs par événement sera déterminé par le club hôte en fonction de sa capacité d'accueil tout en assurant le respect des règles de distanciation sociale et les directives sanitaires en vigueur dans sa région. Certains clubs pourront décider de ne pas autoriser de spectateurs du tout.

# Règles de jeu pour championnats provinciaux

**Balayage :** Les règles normales de balayage sont en vigueur, c'est-à-dire que les équipes peuvent avoir deux balayeurs qui balaient simultanément. Le capitaine est également autorisé à balayer. L'équipe adverse peut balayer ses propres pierres qui seraient mises en mouvement lors d'un lancer et elle peut également balayer derrière la ligne « T ».

**Distanciation sociale :** Il est important de maintenir une distance de 2 mètres entre les joueurs en tout temps (à l'exception des balayeurs pendant l'action).

**Entraîneur et 5ième joueur :** Les équipes peuvent inscrire un cinquième (5e) joueur et/ou un entraîneur, mais une seule de ces deux personnes sera autorisée à s'asseoir dans la zone réservée à cet effet pendant les matchs. Seule l'une de ces deux personnes préalablement désignées aura accès à la glace pendant un match, y compris lors des périodes de pratique et les temps morts. Pour les événements avec chronométrage, le chronométreur sera positionné à l'avant près des fenêtres et les entraîneurs auront des sièges désignés juste derrière. (Voir le diagramme à la page 11)

**Changements de pierres :** Il est recommandé de ne pas changer de pierres pendant une partie. Si un changement est néanmoins nécessaire, toutes les pierres impliquées devront alors être désinfectées avant que la partie ne puisse se poursuivre.

**Pause de mi-partie :** Afin d'éviter les rassemblements, les équipes prendront leur pause de mi-match aux extrémités opposées de la glace.

**Rangement des pierres à la fin des bouts :** Les joueurs doivent éviter en tout temps de toucher les pierres avec leurs mains ou gants lorsqu'elles sont replacées à la fin des manches. Les pierres doivent donc être déplacées en utilisant uniquement leurs pieds ou leurs balais.

# Informations générales – événements sanctionnés

Veuillez noter que Curling Québec fera tout en son pouvoir pour présenter l'ensemble des événements sanctionnés prévus cette saison, mais la sécurité des curleurs, des officiels, du personnel et des bénévoles sera toujours notre principale priorité. Il est important que chaque équipe soit consciente de tous les points suivants avant le début des événements :

- Il est possible qu'un événement soit annulé sans préavis si la santé publique refusait la tenue de l'événement ou si le club et CQ jugent que l'événement doit être annulé. En un tel cas, les frais d'inscription des équipes et les frais des compétiteurs seront remboursés mais Curling Québec ne sera pas responsable des dépenses encourues pour l'hébergement, le voyage ou les journées de vacances.

- Pour qu'un événement soit officiellement reconnu, un nombre minimum d'équipes participantes doivent y être inscrites :
    - Hommes: 8 équipes
    - Femmes: 4 équipes
    - Senior hommes: 8 équipes
    - Senior femmes: 4 équipes
    - Juvénile filles et garçons: 4 équipes
    - Colts: 8 équipes

Si les déplacements entre certaines régions ne sont pas autorisés, les événements peuvent tout de même être organisés avec des équipes locales ou entre des équipes de régions autorisées à se déplacer.

Pré-événement :

- Tous les joueurs, entraîneurs, officiels, bénévoles et spectateurs âgés de 12 ans et plus doivent être complètement vaccinés contre le COVID-19 pour pouvoir participer et assister aux événements sanctionnés par Curling Québec. Une preuve de vaccination officielle devra être présentée à l'arrivée.
- Les clubs hôtes pourront exiger la signature d'un formulaire de déclaration et de renonciation. Le formulaire devra être complété par un parent et/ou tuteur légal pour les personnes n'ayant pas atteint l'âge de la majorité.
- Toute personne ayant reçu un diagnostic positif à la COVID-19 ne sera pas autorisée à accéder aux clubs à moins qu'elle n'ait été en auto-isolement pendant au moins 10 jours à partir de la date d'obtention du résultat positif, qu'elle n'ait pas eu de fièvre pendant au moins 48 heures et qu'elle n'ait pas pris aucun médicament pouvant atténuer ou faire baisser la fièvre.

Pendant l'événement :

- Certains clubs peuvent demander à chaque personne entrant dans leurs installations de remplir un registre des présences et/ou un questionnaire quotidien sur leur état de santé.
- Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 ne sera pas autorisée à entrer sur le site de compétition avant d'avoir obtenu un résultat négatif au test de dépistage.
- Si un joueur ou un entraîneur présente des symptômes de la COVID-19 (toux, fièvre, etc.), cette personne sera temporairement retirée de la compétition jusqu'à ce qu'elle ait reçue un résultat négatif au test de dépistage. Si l'équipe a encore un minimum de 3 joueurs en bonne santé, elle peut alors continuer à concourir.

- À tout moment en cours de compétition, si une équipe est dans l'impossibilité d'aligner 3 joueurs dûment inscrits pour un ou plusieurs matchs parce que certains membres sont en attente de résultats de tests, les matchs en question seront comptabilisés comme des « défaites » à la fiche officielle de la formation.
- Si une personne reçoit un diagnostic positif à la COVID-19 pendant un événement, Curling Québec doit en être informé immédiatement. L'événement sera immédiatement suspendu et les autorités régionales de santé publique seront contactées. L'événement ne reprendra qu'après avoir reçu le feu vert des autorités de la santé publique. En conséquence, l'horaire et/ou la formule de jeu pourrait être ajusté ou modifié au besoin.
- Si un événement est annulé par les autorités de la santé publique, le club hôte pourra décider de présenter son tournoi à une date ultérieure ou non. Il contactera les équipes inscrites pour leur donner de plus amples informations.
- Dans l'éventualité où un tournoi était annulé en cours de route et qu'il n'était pas repoussé à une date ultérieure au cours de la saison, le club hôte sera autorisé à conserver au maximum 25% des frais d'inscriptions pour couvrir les frais fixes et le reste des sommes devra être remboursé aux équipes qui étaient inscrites.

## Procédures lors des événements sanctionnés (sujets à changements en fonction des clubs hôtes)

**Horaire officiel :** Un horaire de compétition détaillé sera envoyé à toutes les équipes. Cet horaire comprendra les heures d'arrivée et de départ au club. Les équipes qui ont la première pratique pourront arriver 15 minutes plus tôt que les équipes ayant la deuxième séance d'entraînement. Aucune entrée ne sera autorisée avant ou après les heures prévues. Les heures de début de parties pourront être décalées pour éviter les attroupements de personnes.

**Masques / couvre-visage :** Le port du masque est obligatoire pour toute personne qui entre dans un club. Les joueurs n'ont pas besoin de porter un masque lorsqu'ils sont sur la glace. Les entraîneurs, les techniciens de la glace, les cinquièmes joueurs et les officiels qui entrent dans la zone de jeu doivent porter un masque en tout temps sauf s'ils sont assis dans une zone déterminée et que les règles de distanciation sont respectées.

**Vestiaires :** Les vestiaires seront accessibles mais le port du masque y sera obligatoire et les règles de distanciation sociale devront être respectées en tout temps.

**Capitaines :** Il est fortement recommandé que les capitaines utilisent des signaux manuels le plus souvent possible pour communiquer avec les autres membres de l'équipe afin de limiter la production de gouttelettes dans l'air.

**Lavage des mains :** Des produits désinfectants seront disponibles dans plusieurs endroits déterminés.

1) Toutes les personnes qui entrent dans le club devront se laver/désinfecter les mains.
2) Toutes les personnes qui entrent dans l'aire de jeu devront se laver/désinfecter les mains.
3) Toutes les personnes qui quittent l'aire de jeu devront se laver/désinfecter les mains.

**Désinfection des pierres :** Chaque équipe doit désigner une personne chargée de désinfecter les huit pierres de l'équipe avant et après chaque match. Des lingettes désinfectantes ou une option similaire seront offertes. La personne qui nettoie les pierres doit également se désinfecter les mains par la suite.

**Bouteille d'eau :** Les joueurs doivent apporter leur propre bouteille d'eau correctement identifiée.

**Poignées de mains :** Les poignées de main ne sont autorisées avant ou après le match. Les équipes peuvent se souhaiter un bon match verbalement ou par un geste sans contact.

**Responsabilités du club hôte :** Le club hôte est responsable du nettoyage de toutes les surfaces hors glace, y compris, mais sans s'y limiter, les salles de bain, les poignées de porte, les surfaces du bar, les tables, les chaises, les comptoirs et les surfaces de la cuisine. Le club hôte est responsable de fournir des stations de désinfection adéquates dans tout le club pour la durée de l'événement.

**Spectateurs :** Il n'est pas recommandé d'avoir des personnes non essentielles présentes lors des événements alors les équipes doivent donc limiter le nombre de personnes qui les accompagnent lors des compétitions. Le nombre maximum de spectateurs par événement sera déterminé par le club hôte en fonction de sa capacité d'accueil tout en assurant le respect des règles de distanciation sociale et les directives sanitaires en vigueur dans sa région. Certains clubs pourront décider de ne pas autoriser de spectateurs du tout.

# Règles de jeu pour événements sanctionnés

**Balayage :** Les règles normales de balayage sont en vigueur, c'est-à-dire que les équipes peuvent avoir deux balayeurs qui balaient simultanément. Le capitaine est également autorisé à balayer. L'équipe adverse peut balayer ses propres pierres qui seraient mises en mouvement lors d'un lancer et elle peut également balayer derrière la ligne « T ».

**Distanciation sociale :** Il est important de maintenir une distance de 2 mètres entre les joueurs en tout temps (à l'exception des balayeurs pendant l'action).

**Entraîneur et 5ième joueur :** Les équipes peuvent inscrire un cinquième (5e) joueur et/ou un entraîneur, mais une seule de ces deux personnes sera autorisée à s'asseoir dans la zone réservée à cet effet pendant les matchs. Seule l'une de ces deux personnes préalablement désignée aura accès à la glace pendant un match, y compris lors des périodes de pratique et les temps morts. Pour les événements avec chronométrage, le chronométreur sera positionné à l'avant près des fenêtres et les entraîneurs auront des sièges désignés juste derrière. (Voir le diagramme à la page 11)

**Changements de pierres :** Il est recommandé de ne pas changer de pierres pendant une partie. Si un changement est néanmoins nécessaire, toutes les pierres impliquées devront alors être désinfectées avant que la partie ne puisse se poursuivre.

**Pause de mi-partie :** Afin d'éviter les rassemblements, les équipes prendront leur pause de mi-match aux extrémités opposées de la glace.

**Rangement des pierres à la fin des bouts :** Les joueurs doivent éviter en tout temps de toucher les pierres avec leurs mains ou gants lorsqu'elles sont replacées à la fin des manches. Les pierres doivent donc être déplacées en utilisant uniquement leurs pieds ou leurs balais.

**ANNEXE A - Places désignées pour chronométreurs et entraîneurs**

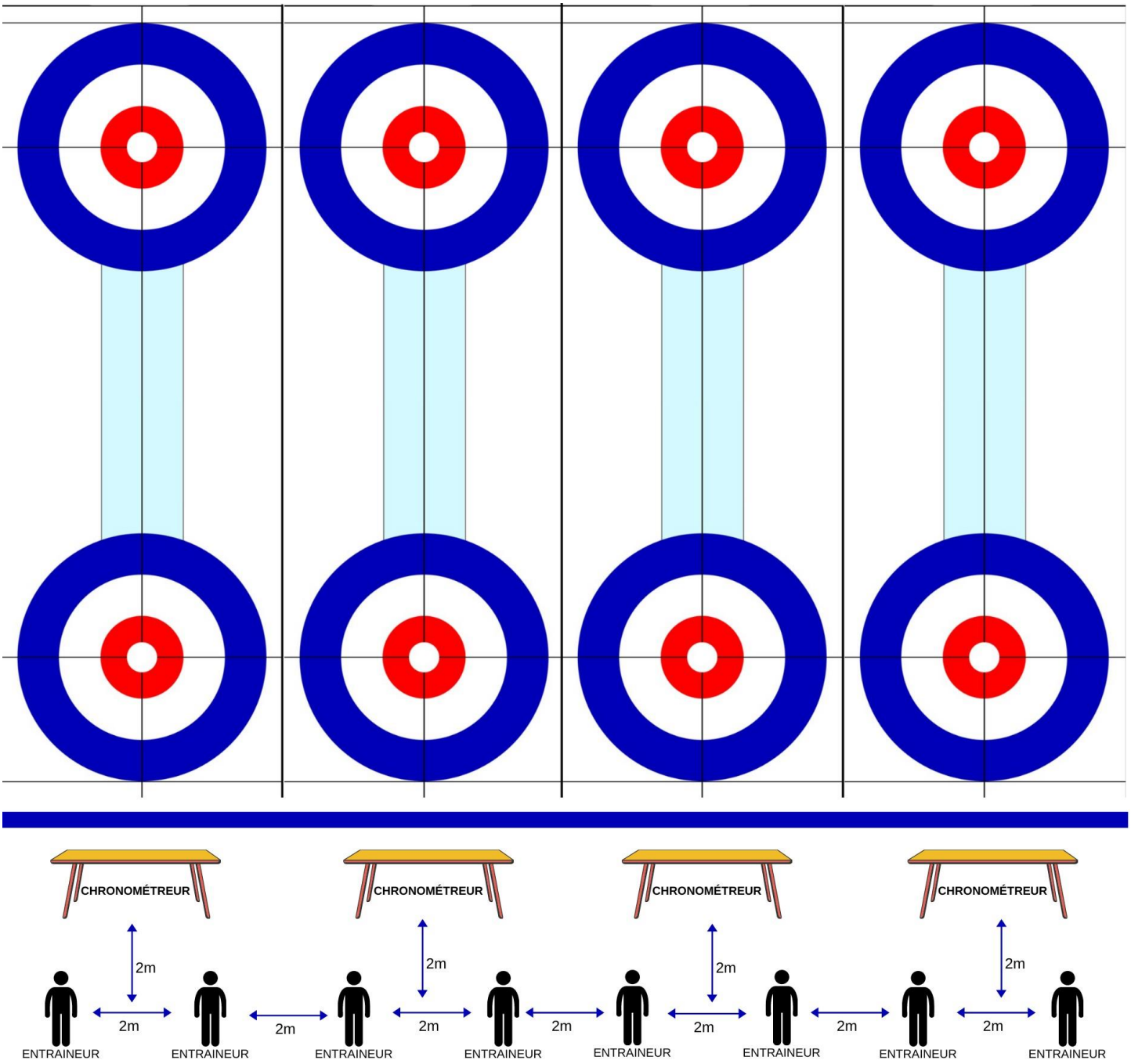

**ANNEXE B – INFORMATION COVID-19**

# Coronavirus (COVID-19)

## Pour protéger votre santé et la santé des autres

Vous avez des symptômes comme de la fièvre, de la **toux** ou des **difficultés respiratoires** ?

→ **Appelez au numéro sans frais 1 877 644-4545. Vous serez dirigé vers une infirmière d'Info-Santé 811.**

↓

L'infirmière d'Info-Santé détecte la possibilité d'une maladie à coronavirus COVID-19.

↓

- Elle pourrait vous recommander de consulter dans un milieu de soins ou une clinique désignée.
- Elle vous dira comment y aller et quelles précautions prendre, par exemple :
  - éviter les transports en commun ;
  - aviser la personne à l'accueil dès votre arrivée.
- Il est important de suivre toutes les recommandations et les précautions qui vous seront indiquées.

↓

L'infirmière d'Info-Santé ne soupçonne pas une maladie à coronavirus COVID-19.

↓

- Suivez l'évolution des symptômes.
- Prenez les mesures de prévention des infections, dont les mesures d'hygiène.

↓

**Sur place :**

- Des mesures de précaution seront appliquées pour limiter la propagation des infections.
- Des examens et des tests seront effectués pour déterminer l'infection que vous avez contractée.
- Les soins vous seront prodigués en fonction de votre état de santé.
- Des consignes pourraient vous être remises s'il vous est demandé de vous isoler à la maison. Suivez attentivement ces consignes.

**Pour plus d'informations :**

Québec.ca/**coronavirus**

### En tout temps,

appliquez les mesures d'hygiène et de prévention pour éviter la propagation des infections :

- lavez-vous les mains souvent ;
- toussez ou éternuez dans votre coude plutôt que dans vos mains ;
- nettoyez votre environnement ;
- évitez de rendre visite aux personnes dans les hôpitaux ou les centres d'hébergement de soins de longue durée dans les 14 jours suivant le retour d'un pays étranger ou si vous êtes malade ;
- évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratiques alternatives.

19-210-22W

Votre gouvernement

Québec